

ÉVALUATION DES OPÉRATIONS

Rapport d'activité 2020 et programme de travail pour 2021-2023

Mars 2021



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE 

Rapport d'activité 2020 et programme de travail pour 2021-2023

Mars 2021

Banque européenne d'investissement – Évaluation des opérations – Rapport d'activité 2020 et programme de travail pour 2021-2023

© Banque européenne d'investissement, 2021.

98-100, boulevard Konrad Adenauer – L-2950 Luxembourg

+352 4379-1

info@eib.org

www.eib.org

twitter.com/eib

facebook.com/europeaninvestmentbank

youtube.com/eibtheebank

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : publications@eib.org.

La BEI remercie les promoteurs et fournisseurs suivants pour les prises de vues illustrant ce rapport. Crédits photo : BEI, Gettyimages. Tous droits réservés.

L'autorisation de reproduire ou d'utiliser ces prises de vues doit être sollicitée directement auprès du détenteur des droits d'auteur.

Pour plus d'informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org.

Vous pouvez également écrire à l'adresse : info@eib.org. Abonnez-vous à notre bulletin électronique à l'adresse www.eib.org/sign-up.

Publication de la Banque européenne d'investissement.

Imprimé sur du papier Munken Polar, bouffant 1.13, FSC® Mix blanc.

La BEI utilise du papier certifié par le Forest Stewardship Council (FSC), parce qu'il est fabriqué par des personnes qui aiment les arbres. Le FSC soutient une gestion des forêts de la planète qui allie respect de l'environnement, utilité sociale et viabilité économique.

Nous le savons tous : lire, c'est bon pour nous. C'est bon aussi pour la planète, mais pas sur n'importe quel papier.

Imprimé par : Imprimerie Centrale



TABLE DES MATIÈRES

5	RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA DIVISION ÉVALUATION DES OPÉRATIONS DE LA BEI
7	Évaluations
7	Évaluation des financements de la BEI à l'appui de l'objectif de cohésion (2007-2018)
8	Évaluation du mandat « Rehaussement de crédit » du Groupe BEI (EREM)
9	Évaluation de l'appui de la BEI aux transports publics urbains dans l'UE-28 (2007-2019)
10	Évaluation du Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental
10	Évaluation des obligations climatiquement responsables de la BEI
10	Examen systématique des interventions dans le domaine de l'efficacité énergétique
11	Évaluation du Fonds européen pour les investissements stratégiques (2021)
11	Un programme de travail évolutif pour garantir l'utilité et la pertinence
13	Autres activités
13	Groupe de coopération pour l'évaluation
13	Activités de coopération entre institutions homologues et de mise en réseau
14	Consolidation de la culture d'évaluation à la BEI
14	Suivi des recommandations
15	Effectifs et réorganisation
17	ÉVALUATION DES OPÉRATIONS DE LA BEI 2021-2023
19	Programme de travail pour 2021
19	Évaluation rapide de la réaction du Groupe BEI à la crise causée par la pandémie de COVID-19
19	Évaluation du soutien du Groupe BEI à l'adaptation aux effets des changements climatiques
20	Évaluation des activités spéciales de la BEI
20	Évaluation des services de conseil à l'appui de la cohésion
21	Évaluation du soutien du Groupe BEI aux PME – fonds propres et quasi-fonds propres
22	Programme de travail indicatif pour 2022
25	Thèmes potentiels du programme de travail pour 2023



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA DIVISION ÉVALUATION DES OPÉRATIONS DE LA BEI

Malgré les défis sans précédent que l'année 2020 a posés, la division Évaluation des opérations (IG/EV) du Groupe Banque européenne d'investissement (BEI)¹ a mené à bien son ambitieux programme de travail et a apporté des contributions opportunes et utiles à la prise de décision de l'institution au début de la crise provoquée par la pandémie de COVID-19.

En 2020, la division IG/EV de la BEI a travaillé sur sept évaluations. Deux d'entre elles ont déjà été examinées lors de réunions des Conseils d'administration de la BEI et du FEI, trois seront présentées à ces deux instances au premier trimestre de 2021 et les deux dernières leur seront transmises pour la mi-2021 (voir la page 7).

Comme les années précédentes, IG/EV a poursuivi le suivi systématique et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des recommandations issues de ses évaluations et continué d'apporter un appui méthodologique et des conseils aux services du Groupe BEI (page 13). En 2020, IG/EV a également soutenu le Groupe BEI dans la prise de décisions immédiates face à la pandémie de COVID-19, en extrayant rapidement des informations tirées d'évaluations existantes, ce qui a permis de mettre à profit des enseignements particulièrement pertinents pour l'élaboration d'une riposte à la crise.

Outre ses travaux d'évaluation réguliers, la BEI a présidé en 2020 le Groupe de coopération pour l'évaluation (GCE)². La pandémie qui a marqué l'année a obligé tous les membres du groupe à trouver des solutions créatives pour poursuivre et intensifier leurs échanges. Sous la conduite de la BEI, le GCE a approfondi son orientation stratégique, tandis que la nature entièrement virtuelle des réunions de cette année a facilité la participation d'un plus grand nombre de membres à ses activités (voir la page 13).

1. Le Groupe BEI est composé de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du Fonds européen d'investissement (FEI).

2. Le GCE est une plateforme de coopération et d'échange mise en place par les présidents des principales banques multilatérales de développement il y a près de 25 ans. Il promeut l'harmonisation des normes de qualité et d'évaluation crédible entre ses membres, tout en constituant un forum de partage d'enseignements et de connaissances afin de développer en permanence des méthodes et des approches d'évaluation.



Face Shield
splash protection

Évaluations

En 2020, deux évaluations portant respectivement sur le mandat « Rehaussement de crédit » du Groupe BEI (EREM) et les financements de la BEI à l'appui de l'objectif de cohésion ont été présentées aux Conseils d'administration du FEI et de la BEI. La division IG/EV a également terminé ses évaluations relatives à l'appui de la BEI aux transports publics urbains, au Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental (FFATPO) et aux obligations climatiquement responsables de la BEI. Celles-ci seront soumises au Conseil d'administration de la BEI au cours du premier trimestre de 2021. Deux autres missions ont débuté en 2020 : l'examen systématique des données factuelles des interventions dans le domaine de l'efficacité énergétique et l'évaluation du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS). Elles devraient s'achever durant le premier semestre de 2021.

Compte tenu des circonstances liées à la pandémie de COVID-19, les travaux d'évaluation se sont déroulés en mode virtuel à partir de mars. La collecte de données a été effectuée à distance, à l'aide de plateformes de communication en ligne telles que Skype, Webex, etc. La communication en ligne s'est révélée être une bonne solution. Elle a notamment permis d'importants gains d'efficacité, étant donné la possibilité accrue d'atteindre certains interlocuteurs par rapport à une collecte de données lors d'une mission. À l'avenir, IG/EV évaluera la combinaison de plusieurs modes de collecte de données en se fondant sur cette expérience, ainsi que sur des considérations méthodologiques majeures (par exemple, l'importance des visites sur place pour corroborer les informations recueillies lors d'entretiens par des observations directes) et les spécificités de chaque évaluation (par exemple, les sujets sensibles plus adaptés à la communication en personne, les zones géographiques où les technologies de communication sont moins fiables, etc.).

Évaluation des financements de la BEI à l'appui de l'objectif de cohésion (de 2007 à 2018)³

La division IG/EV a présenté le rapport final de son évaluation des financements de la BEI à l'appui de l'objectif de cohésion (de 2007 à 2018) au Conseil d'administration en octobre 2020. Le financement de projets qui contribuent au renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale au sein de l'Union européenne est l'une des raisons d'être de la BEI. Le traité sur l'Union européenne confie à la BEI la mission de soutenir le développement du marché unique et la réduction des disparités régionales dans l'UE, notamment en facilitant le financement de projets dans les régions moins développées de l'Union.

Cette étude approfondie, beaucoup plus vaste que les évaluations habituelles, a donné lieu à trois publications différentes : un rapport thématique, un rapport de synthèse de 19 évaluations de projets et une analyse macroéconomique de l'impact des financements de la BEI. Pour l'évaluation en question, il a été fait appel à une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives en vue de constituer une base de données solide (examen des documents et des portefeuilles, analyse des rapports de fin de projets, enquête, entretiens, études de cas par pays, évaluation des projets et modélisation macroéconomique). Les 19 projets évalués ont été sélectionnés dans cinq États membres (Italie, Pologne, Portugal, Roumanie et Slovaquie) afin d'illustrer la diversité des produits et des secteurs soutenus par les financements de la BEI à l'appui de l'objectif de cohésion. L'étude macroéconomique a permis de jauger l'incidence que les investissements soutenus par les financements de la BEI devraient avoir sur le produit intérieur brut (PIB) et l'emploi dans toutes les régions de l'UE-28. Elle a établi une distinction entre les régions prioritaires pour la Banque au titre de l'objectif de cohésion et les autres, afin d'évaluer dans quelle mesure les financements de la BEI ont contribué à réduire les disparités au sein de l'Union européenne.

L'évaluation a montré que la BEI a atteint son objectif annuel de financement de la cohésion pour la majeure partie de la période considérée, non sans quelques difficultés. Au-delà de son objectif de financement, la BEI ne dispose pas d'orientations stratégiques pour ses prêts au titre de la cohésion qui définissent clairement ses priorités et son rôle en tant que banque de l'UE. Les investissements soutenus dans ce domaine devraient avoir une incidence positive sur le PIB et l'emploi dans les régions relevant de l'objectif de cohésion. Parmi celles-ci, les régions les plus pauvres et en stagnation économique bénéficient relativement plus des financements de la BEI à l'appui de la cohésion, comparativement au niveau de référence⁴. À l'heure actuelle, la BEI n'est pas en mesure de rendre compte avec précision de son

3. L'évaluation des financements de la BEI à l'appui de l'objectif de cohésion (de 2007 à 2018) est disponible ici.

4. La Roumanie et la Bulgarie restent des exceptions à cet égard.

activité de financement à l'appui de la cohésion au niveau régional. En outre, alors que les financements sont orientés vers les secteurs qui le nécessitent, la documentation des projets ne prend pas suffisamment en compte les besoins propres des régions.

Selon les recommandations de l'évaluation, la BEI devrait :

- élaborer un document d'orientation expliquant en quoi ses financements à l'appui de la cohésion soutiennent les régions moins développées et la réduction des disparités au sein de l'Union européenne ;
- inclure, dans l'instruction des opérations, un descriptif précisant en quoi celles-ci remédient aux défaillances du marché dans les régions de cohésion et en quoi leurs résultats attendus contribuent au développement régional ;
- renforcer sa capacité à rendre compte des montants effectivement signés et investis au niveau régional ;
- évaluer dans quelle mesure les rapports sur les résultats des projets pourraient être ventilés par région.

Le Comité de direction et le Conseil d'administration de la BEI ont salué la rigueur, le caractère opportun et l'utilité de cette évaluation, notamment dans la perspective du prochain cadre financier pluriannuel et d'initiatives récentes telles que le mécanisme pour une transition juste. La direction de la BEI a approuvé toutes les recommandations et jugé important de répondre rapidement aux recommandations d'IG/EV.

Évaluation du mandat « Rehaussement de crédit » du Groupe BEI (EREM)⁵

Le **mandat « Rehaussement de crédit » du Groupe BEI (EREM)** a été conçu en 2013 en tant qu'outil permettant d'accélérer la reprise de l'économie de l'UE qui, à l'époque, sortait à peine d'une récession. Le mandat EREM avait pour objet de s'appuyer sur les forces relatives de la BEI et du FEI et leur interaction pour : 1) contribuer à l'essor d'instruments des marchés des capitaux européens bénéficiant aux petites entreprises (titres adossés à des actifs, fonds de prêts) et 2) cibler des domaines spécifiques tels que l'emploi des jeunes, la microfinance, les banques coopératives et les établissements de crédit de plus petite taille qui n'avaient jusqu'alors pas accès aux financements directs de la BEI.

Cette évaluation a permis d'estimer dans quelle mesure les objectifs du mandat EREM ont été atteints et si les choix de conception opérés dans le cadre du mandat étaient adaptés à ces objectifs. Parallèlement au rapport thématique qui a porté sur l'ensemble du mandat, l'évaluation s'est également traduite par des rapports distincts relatifs aux trois instruments EREM étudiés de manière plus approfondie : l'Accélérateur d'impact social (SIA), l'Instrument de fonds de prêts (LFI) et l'Instrument pour les banques coopératives et institutions de petite taille (CBSI).

L'évaluation a mis en lumière que le mandat était très pertinent au moment de son lancement, mais que sa conception trop complexe ne se prêtait pas particulièrement à son objectif implicite de faire affluer rapidement les capitaux vers l'économie réelle. Le délai de commercialisation de plusieurs produits EREM était relativement long (plus de deux ans) et, au moment où ils se sont concrétisés, les conditions de financement des entreprises dans l'ensemble de l'Union européenne s'étaient améliorées. Toutefois, ces produits étaient toujours d'une grande pertinence compte tenu du déficit persistant de financements bancaires dans certains États membres de l'UE et de l'objectif du mandat consistant à valoriser des sources de financement non bancaires pour les petites entreprises et les entreprises sociales.

Si le total des financements mobilisés par le mandat EREM a dépassé les attentes, il est peu probable que le nombre visé envisagé de bénéficiaires finals (petites entreprises et entreprises sociales) soit atteint. L'une des principales réalisations à l'actif du mandat EREM est sa contribution fructueuse au développement du segment intermédiaire inférieur du marché européen de la dette privée (Instrument de fonds de prêts) et du marché de l'investissement d'impact (Accélérateur d'impact social). Globalement, les bénéfices de l'activité au titre du mandat EREM se sont plutôt concentrés dans quelques États membres.

5. L'évaluation du mandat « Rehaussement de crédit » du Groupe BEI est disponible ici.

Compte tenu de ces constatations, l'évaluation a abouti à la formulation de recommandations à l'intention des deux institutions du Groupe BEI :

- pour la BEI : veiller à ce que des objectifs SMART⁶ soient fixés pour les mandats intragroupe et à ce que la conception des mandats soit alignée sur les objectifs escomptés. Lors de la conception d'un instrument de lutte contre la crise, il convient de fixer explicitement le délai de mise sur le marché afin de garantir la ponctualité de l'intervention ;
- pour le FEI : continuer de favoriser le développement du segment intermédiaire inférieur du marché de la dette privée dans l'UE, sous réserve de la mise à disposition des ressources pertinentes par les mandants ; intensifier ses efforts en matière de renforcement des capacités et de marketing pour encourager l'adoption des produits du FEI dans les États membres de l'UE où ils sont le plus nécessaires ; et réduire le délai nécessaire entre l'approbation et la signature des opérations.

L'évaluation du mandat EREM s'est clôturée à un moment crucial, alors même que le Groupe BEI commençait à réagir à une autre crise émergente – la situation d'urgence déclenchée par la pandémie de COVID-19. Les observations issues de cette évaluation et les enseignements qu'elle a permis de tirer concernant le soutien apporté par le Groupe BEI aux petites entreprises par l'intermédiaire du mandat EREM lors de la crise précédente se sont avérés d'une utilité directe pour élaborer la riposte du Groupe à la nouvelle crise. S'appuyant sur les conclusions de cette évaluation et celles d'autres qu'elle a effectuées récemment, ainsi que sur les enseignements tirés par d'autres services d'évaluation indépendants au sein d'institutions homologues, la division IG/EV a rédigé une note spéciale rassemblant les connaissances essentielles. Le Comité de direction et le Conseil d'administration de la BEI ont examiné cette note, respectivement en avril et en juin, et l'ont accueillie comme une contribution bienvenue au processus décisionnel de la Banque au début de la crise due au coronavirus (voir également la page 14).

Évaluation de l'appui de la BEI aux transports publics urbains dans l'UE-28 (2007-2019)

Le soutien aux transports publics urbains fait partie des priorités de la politique de prêt de la BEI dans le secteur des transports et représente environ un quart de toutes les opérations menées par la Banque dans le domaine des transports sur la période 2007-2019. Les transports publics urbains englobent un certain nombre de sujets importants, tels que l'atténuation des changements climatiques, la réduction des effets externes sur l'environnement, la diminution des embouteillages en zone urbaine, la sécurité routière et la sécurité des voyageurs.

Cette évaluation examine la pertinence et la performance des opérations soutenues par la BEI dans le domaine des transports publics urbains au sein de l'Union européenne entre 2007 et 2019. Elle évalue : a) si les opérations soutenues par la BEI dans ce domaine répondent aux besoins des villes et aux priorités des politiques de l'UE et de la Banque ; b) si les procédures et les produits de la BEI sont adaptés aux besoins des municipalités ; c) la mise en œuvre des projets soutenus et les résultats obtenus à la suite de ceux-ci ; d) l'ampleur de la contribution financière et non financière de la BEI aux projets. Portant sur les modes de transport tels que les métros, les tramways, les trains et les autobus, cette évaluation sera présentée au Conseil d'administration de la BEI en février 2021.

6. Spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporellement approprié.

Évaluation du Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental

Le Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental (FFATPO) vise à améliorer la qualité des opérations que la Banque mène dans les pays du Partenariat oriental⁷, ainsi que leur incidence sur le développement, au moyen d'une assistance technique ciblée. Doté de 40 millions d'EUR, géré et administré par la BEI, le FFATPO a été créé en 2010 sous la forme d'un fonds multidonateurs couvrant un large éventail de secteurs.

Alors que le FFATPO approchait les dix ans d'activité, les contributeurs ont demandé à la BEI d'effectuer une évaluation de la performance du fonds. Compte tenu des besoins de toutes les parties prenantes, l'évaluation visait à estimer la mesure dans laquelle le FFATPO a) est adapté à sa finalité ; b) a soutenu le montage et la mise en œuvre de projets ; et c) est mis en œuvre de manière efficace.

Bien que l'évaluation ait porté sur un dispositif relativement modeste, ses conclusions – qui ont déjà été présentées au Comité de direction et qui doivent parvenir au Conseil d'administration en février 2021 – ont été saluées comme étant très pertinentes pour les services de conseil de la Banque d'une manière plus générale. Ces conclusions arrivent également à point nommé vu le rôle accru que devraient jouer les services de conseil à mesure que la BEI consolide sa position en tant que banque européenne du climat.

Évaluation des obligations climatiquement responsables de la BEI

En 2007, la BEI a inauguré le marché des obligations vertes avec la première émission obligataire au monde à affectation environnementale, sous la forme d'une « obligation climatiquement responsable ». L'activité de la BEI liée aux obligations climatiquement responsables a considérablement augmenté, tant par son ampleur que par son ambition au fil du temps. La part des obligations climatiquement responsables dans le total des émissions obligataires de la Banque est passée de 1 % en 2007 à près de 8,5 % en 2020 et devrait encore augmenter dans le contexte de la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat⁸. Ces dernières années, le modèle des obligations climatiquement responsables a été reproduit pour lancer un programme d'obligations pour le développement durable.

L'évaluation des obligations climatiquement responsables de la BEI s'intéresse au rôle de la Banque en tant qu'émetteur sur le marché des obligations vertes, ainsi qu'à son rôle dans l'élaboration de la gouvernance, des normes et des pratiques du marché. Elle compare le cadre et les activités de la BEI en matière d'obligations vertes à ceux de ses pairs et met en parallèle les contributions de l'activité de la Banque relative aux obligations climatiquement responsables et ses avantages. Cette évaluation vise également à déterminer dans quelle mesure les programmes d'obligations climatiquement responsables et d'obligations pour le développement durable sont cohérents entre eux. Enfin, elle examine la manière dont les obligations climatiquement responsables peuvent servir à stimuler les investissements verts.

Par ailleurs, l'évaluation se penche sur les conséquences de l'évolution du contexte des politiques et du marché pour l'activité de la BEI liée aux obligations climatiquement responsables à l'avenir (en particulier, la transformation de la BEI en banque européenne du climat et les changements stratégiques touchant à l'environnement de la collecte de ressources et de l'activité de prêt), ainsi que sur les tendances du marché.

Le Conseil d'administration de la BEI devrait examiner le rapport final en mars 2021.

Examen systématique des interventions dans le domaine de l'efficacité énergétique

L'examen systématique vise à contribuer au débat sur le climat et l'environnement à l'échelle de la BEI, en rassemblant les connaissances en matière d'évaluation de l'efficacité des interventions liées à l'efficacité énergétique dans le

7. Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine.

8. La Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat 2021-2025 est disponible ici.

monde entier. Contrairement aux évaluations traditionnelles, l'examen systématique ne porte pas sur les opérations de la BEI, mais rassemble les données mondiales existantes pour que la Banque puisse tirer des enseignements d'études menées par d'autres. Il recense également les domaines dans lesquels des données factuelles solides font actuellement défaut et met donc en évidence d'éventuels travaux futurs susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à l'avenir.

L'examen a été effectué en deux phases distinctes. La première phase a consisté à recenser et à comparer des études d'évaluation par rapport à une matrice d'interventions et de résultats en matière d'efficacité énergétique, afin d'indiquer les domaines au sujet desquels des données factuelles sont disponibles et ceux pour lesquels il n'en existe pas ou peu. Le résultat de ce travail a été inclus dans un inventaire des lacunes dans les données factuelles. Ensuite, il a fallu répertorier les lacunes en matière de synthèse. Il s'agit de domaines dans lesquels il serait utile de regrouper les conclusions des évaluations d'impact existantes dans le cadre d'un examen systématique. Le domaine le plus intéressant pour le Groupe BEI est celui de la rénovation des bâtiments destinée à les rendre économes en énergie, à la lumière des orientations stratégiques récemment définies dans le pacte vert pour l'Europe et la politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie.

Lors de la seconde phase (en cours), il est procédé à un examen systématique qui résume les conclusions des études d'évaluation des rénovations de bâtiments à des fins d'efficacité énergétique, afin de déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Cet examen permettra au Groupe BEI de s'appuyer sur les données factuelles disponibles et d'en tirer des enseignements, alors même qu'il endosse le rôle de banque européenne du climat et qu'il élabore des plans pour tenir ses engagements ambitieux en matière de climat et d'environnement.

Évaluation du Fonds européen pour les investissements stratégiques (2021)

IG/EV a lancé l'évaluation 2021 du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), conformément à l'exigence du règlement instituant le FEIS de fournir un rapport complet sur le fonctionnement du Fonds tous les trois ans à partir de juin 2018, rendant compte de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'instrument.

Cette évaluation se concentre sur les principaux changements introduits par une modification du règlement instituant le FEIS à la fin de 2017, notamment l'ajout d'un objectif non contraignant en matière d'action pour le climat, des mesures de transparence renforcées et l'accent mis sur la coopération avec les banques et institutions nationales de promotion économique. L'évaluation pose également des questions sur l'additionnalité des opérations au titre du FEIS, ainsi que sur la pertinence de l'instrument dans son ensemble, et plus particulièrement dans le contexte de la crise liée au COVID-19. Étant donné que la période d'investissement du FEIS s'est achevée en 2020, l'évaluation a pour objet d'utiliser les enseignements tirés pour éclairer les décisions relatives à la nouvelle génération d'instruments financiers qui seront mis en œuvre dans les années à venir. Le rapport sera présenté aux Conseils d'administration de la BEI et du FEI en juin 2021.

Un programme de travail évolutif pour garantir l'utilité et la pertinence

Compte tenu de l'évolution rapide de la situation en 2020, le programme de travail d'IG/EV a été réexaminé afin de garantir la production d'évaluations utiles et pertinentes. IG/EV a proposé d'accorder la priorité au lancement d'une évaluation rapide de la réaction du Groupe BEI à la crise causée par la pandémie (voir la page 19), ainsi qu'à une évaluation du soutien de la BEI à l'adaptation aux effets des changements climatiques (page 20). En conséquence, l'évaluation du soutien du Groupe BEI aux petites et moyennes entreprises prévue pour 2020 a été reportée à 2021 (voir la page 21).

En 2020, la division IG/EV a également entamé un examen de la qualité et de l'utilisation des rapports d'achèvement des projets de la BEI, mais l'a ensuite abandonné. Au cours des premières phases de recherche et de conception de cet examen est apparu un risque de chevauchement avec une analyse interne en cours de finalisation à l'époque.



Autres activités

Groupe de coopération pour l'évaluation

En 2020, la BEI a présidé le Groupe de coopération pour l'évaluation (GCE). Le GCE a été créé en 1996 à la suite d'une évaluation lancée par les présidents de cinq grandes banques multilatérales de développement⁹ afin de promouvoir l'apprentissage mutuel et le partage d'expériences sur les méthodes et produits d'évaluation, ainsi que l'adoption de normes de bonnes pratiques en matière d'évaluation.

Occupant la présidence du GCE, la BEI a organisé avec succès une série d'événements virtuels couvrant un large éventail de sujets tels que la riposte des banques multilatérales de développement à la crise due au COVID-19 et le rôle des services d'évaluation indépendants dans la prise de décision en temps de crise. La configuration des réunions de printemps et d'automne « en distanciel » a permis de tenir une série de sessions techniques sur les méthodes d'évaluation de pointe, qui ont attiré plus d'une centaine de professionnels de l'évaluation issus de dix organisations membres du GCE du monde entier.

En outre, la BEI a également pris l'initiative de dresser un bilan de la manière dont les services d'évaluation des banques multilatérales de développement définissent et évaluent l'additionnalité, ainsi que des travaux du groupe de réflexion sur les futures orientations stratégiques du GCE. La perspective proposée et la voie à suivre présentée par la BEI lors de la réunion d'automne ont été approuvées par le groupe élargi et seront détaillées en 2021. Par l'intermédiaire de sa division d'évaluation, la BEI a également continué à coordonner le positionnement du GCE en ce qui concerne la révision des critères d'évaluation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Un dernier point, mais non des moindres, IG/EV a soutenu l'inspecteur général dans son rôle de président du Comité d'adhésion du GCE dans le contexte de la demande de statut d'observateur au sein du GCE formulée par la Banque centraméricaine d'intégration économique.

Activités de coopération entre institutions homologues et de mise en réseau

En 2020, IG/EV a participé activement à plusieurs conférences et réunions relatives à la fonction d'évaluation, toutes organisées en ligne. Par exemple, lors de l'édition 2020 de la Semaine asiatique de l'évaluation (un événement de partage de connaissances en Asie et dans le Pacifique), IG/EV a organisé trois sessions consacrées aux thèmes suivants : 1) le soutien aux PME en temps de crise, 2) les méthodes et les défis concernant l'évaluation de l'additionnalité des banques multilatérales de développement et 3) les inventaires des lacunes dans les données factuelles.

IG/EV a participé en tant qu'observateur à des réunions régulières du réseau d'évaluation du CAD de l'OCDE (EvalNet), qui visent à améliorer les résultats en matière de développement et à faciliter la collaboration entre les membres. La division d'évaluation de la BEI est également membre du groupe de travail sur les financements avec panachage de ressources, constitué pour élaborer des pratiques communes sur la manière d'évaluer les opérations de ce type.

En 2020, le programme pluriannuel d'évaluation des incidences dirigé par le département Affaires économiques de la BEI et le Global Development Network¹⁰ a pris fin. Depuis 2017, ce programme a permis de mener des analyses approfondies des résultats et des incidences réelles sur le développement de projets financés par la BEI en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, tout en renforçant la capacité des nouveaux chercheurs issus de ces régions du monde à utiliser des méthodes de pointe pour l'évaluation de l'impact. IG/EV était membre du Comité consultatif du programme et a dispensé des formations sur les méthodes d'évaluation et un examen par les pairs des études approfondies. Le programme étant arrivé à son terme en décembre 2020, la division IG/EV a participé à un séminaire en ligne de haut niveau au cours duquel elle a partagé son point de vue, en tant que division d'évaluation indépendante, sur le type de connaissances utiles à la prise de décision et sur le rôle que peuvent jouer les évaluations de l'impact dans la constitution d'une base de données factuelles.

9. La Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement et la Banque interaméricaine de développement.

10. Le Global Development Network (GDN) est une organisation internationale publique qui soutient la recherche axée sur les politiques.

Consolidation de la culture d'évaluation à la BEI

Dès le début de la crise liée au coronavirus, IG/EV a contribué à la riposte de la BEI en rédigeant une note destinée à attirer l'attention du Comité de direction sur huit enseignements tirés d'évaluations antérieures réalisées par l'équipe elle-même ou par d'autres membres du GCE. À titre d'exemple, on peut citer la nécessité de tenir compte des délais de mise sur le marché si l'objectif est d'acheminer rapidement de l'argent vers l'économie réelle, ainsi que la valeur ajoutée liée au recours à des financements du Groupe BEI pour « compléter » les produits existants. D'autres enseignements concernaient la nécessité d'établir une hiérarchie claire des objectifs stratégiques et d'assurer la coordination avec d'autres instruments déployés par d'autres parties prenantes.

IG/EV a également soutenu les services de la BEI et les parties prenantes en leur fournissant des conseils méthodologiques sur demande, par exemple en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre de résultats pour les investissements à l'appui de la connectivité dans les pays du Partenariat oriental. En 2020, une assistance a également été fournie aux autorités roumaines pour la rédaction du mandat d'évaluation portant sur l'accord concernant des services de conseil à l'appui de projets. Enfin, IG/EV a aidé les services de la BEI à rédiger la documentation des mandats pour les questions liées à l'évaluation lors de la phase de conception des nouveaux mandats.

L'examen externe par des pairs de la fonction d'évaluation à la BEI, qui a débuté en 2019, a été finalisé. Cet examen de la gouvernance, des méthodes de travail et de l'équilibre entre les objectifs d'apprentissage et d'obligation redditionnelle d'IG/EV a été mené par un groupe de haut niveau composé d'experts en évaluation occupant ou ayant occupé des postes de direction dans des institutions multilatérales. Les résultats de cet examen ont été présentés au Comité de direction de la BEI, au Groupe de travail chargé des politiques de prêt, de l'évaluation et des incidences à la BEI et au Conseil d'administration du FEI, durant le premier semestre de 2020.

Dans le prolongement des recommandations issues de l'examen, IG/EV a commencé à modifier son mode de fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. À titre d'exemples, on peut citer la réorganisation administrative de l'équipe, le fait de confier la direction de certaines évaluations à des membres chevronnés de l'équipe et la rationalisation de la procédure de consultation. La division IG/EV a également poursuivi la diversification de ses produits et de ses méthodes, qu'elle prévoit de renforcer encore dans un avenir proche. Enfin, elle élabore actuellement une politique d'évaluation du Groupe BEI, qui sera approuvée par le Conseil d'administration de la BEI dès son achèvement. Cette nouvelle politique sera suivie par la conception d'une stratégie d'IG/EV l'année suivante.

Suivi des recommandations

En 2020, IG/EV a poursuivi le suivi et l'établissement de rapports trimestriels sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de ses évaluations. Ce processus bien établi garantit l'appropriation partagée des recommandations et la mise en œuvre en temps utile des actions requises par la BEI et le FEI. Des rapports réguliers sont présentés chaque trimestre au Comité de direction de la BEI et deux fois par an au Conseil d'administration. S'agissant du FEI, les rapports parviennent au directeur général tous les six mois et au Conseil d'administration une fois par an. Au cours de l'année 2020, six recommandations issues de quatre évaluations ont été clôturées, notamment toutes les recommandations en suspens formulées dans l'Évaluation des activités du FEI en matière de titrisation de créances sur des PME. La BEI a également rattrapé son retard dans la mise en œuvre d'une recommandation émanant de l'Évaluation des prêts-programmes structurels, qui était attendue depuis la fin de 2019.

Au cours de cette année, IG/EV a revu ses procédures de suivi des recommandations à la suite de consultations à l'échelle du Groupe BEI. Les modifications apportées simplifient les catégories de suivi et d'établissement de rapports, formalisent le processus d'établissement de rapports avec la direction du FEI, introduisent un système d'alerte précoce et renforcent la participation du Comité de direction de la BEI à l'élaboration des plans d'action pour la mise en œuvre des recommandations.

Effectifs et réorganisation

En 2020, la division IG/EV a été restructurée en deux unités. L'unité Gestion des connaissances – Produits et méthodes a pour mission de veiller à l'évolution continue et à l'innovation en ce qui concerne les méthodes et produits d'évaluation, tout en promouvant une culture de l'évaluation au sein du Groupe BEI. L'unité Stratégie, politique et procédures est chargée de mettre en place un cadre visant à garantir la pertinence de la fonction d'évaluation dans le contexte du Groupe BEI et l'exécution efficace de son mandat. Il s'agit notamment de formuler une politique d'évaluation, une stratégie ainsi que le programme de travail de la fonction d'évaluation, tout en rationalisant les processus et les procédures.

À la fin décembre 2020, la division IG/EV comptait un effectif de 19 personnes. Un membre du personnel d'encadrement, un membre du personnel d'exécution et un stagiaire l'ont rejointe en 2020 pour remplacer des collègues quittant leur poste. Deux collègues supplémentaires sont arrivés au début de l'année 2021 (dont un détaché) et le processus de sélection est en cours pour trois postes vacants. Un agent est actuellement détaché auprès du Mécanisme de traitement des plaintes de la BEI, afin de contribuer à la mise en place d'un système de suivi des recommandations pour cette division, en s'appuyant sur l'expérience engrangée par IG/EV.





ÉVALUATION DES OPÉRATIONS DE LA BEI 2021-2023

Les thèmes qui figurent dans le programme de travail de la division IG/EV pour 2021-2023 font étroitement écho aux travaux et aux priorités du Groupe BEI qui sont apparus ou ont été renforcés en 2020. Cinq nouvelles évaluations seront lancées en 2021, sur des sujets allant de la réponse du Groupe BEI face à la crise du COVID-19 au soutien de la BEI axé sur l'adaptation aux changements climatiques. Des thèmes potentiels ont également été recensés pour 2022 et 2023. Ils seront examinés et affinés dans le cadre de la prochaine mise à jour du programme de travail.

Le programme de travail s'inscrit sur une période de trois ans à horizon mobile, en tenant compte des activités de la BEI et du FEI et de leur évolution, du double objectif d'IG/EV de contribuer à l'obligation redditionnelle et à l'apprentissage du Groupe BEI, ainsi que des besoins des services, des directions et des Conseils d'administration de la BEI et du FEI. Le programme de travail d'IG/EV ne comprend généralement que des évaluations planifiées. Il s'avère difficile d'anticiper précisément et d'inclure dans le programme de travail d'autres activités telles qu'un appui, à la demande des services de la Banque, lié à une évaluation ou encore des événements de partage des connaissances. Par conséquent, l'approche consiste à entreprendre ces activités si et quand cela est possible, après avoir évalué avec soin leur importance pour le Groupe BEI et à la lumière de ses ressources disponibles.

IG/EV détermine des sujets possibles d'évaluation en fonction de plusieurs critères, dont les activités du Groupe BEI dans un secteur ou thème donné, la probabilité que le secteur ou le thème fasse l'objet de discussions internes visant à redéfinir l'activité de la Banque ou du Fonds dans ce domaine, et le temps écoulé depuis la dernière évaluation de ce thème. Le projet de programme fait ensuite l'objet d'une large consultation auprès des parties prenantes concernées de la BEI et du FEI afin de s'assurer de l'adéquation des thèmes et des calendriers proposés. Le processus de consultation a été étendu et renforcé en 2020 en vue de garantir la pertinence et l'utilité du programme. Outre les réunions organisées avec les directeurs généraux, les directeurs et les cadres du FEI, comme les années précédentes, IG/EV a également rencontré tous les vice-présidents de la BEI. Le projet de programme soumis in fine a été salué pour son caractère ambitieux, son exhaustivité et sa pertinence lors du débat tenu, en décembre 2020, avec le groupe de travail du Conseil d'administration chargé des politiques de prêt, de l'évaluation et des incidences (LEVI).



Programme de travail pour 2021

En 2021, les évaluations et examens mentionnés ci-dessous seront achevés :

- 1** Évaluation de l'appui de la BEI aux transports publics urbains dans l'UE-28 (2007-2019), qui sera examinée par le Conseil d'administration en février 2021.
- 2** Évaluation du Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental (FFATPO), qui devrait également faire l'objet d'une discussion lors de la réunion du Conseil d'administration de février 2021.
- 3** Évaluation des obligations climatiquement responsables de la BEI, qui devrait être présentée au Conseil d'administration de la BEI en mars 2021.
- 4** Évaluation du Fonds européen pour les investissements stratégiques (2021), dont le Conseil d'administration prendra connaissance en juin 2021.
- 5** Examen systématique des données factuelles des interventions dans le domaine de l'efficacité énergétique, qui devrait être achevé d'ici la mi-2021.

En 2021, IG/EV lancera également cinq nouveaux examens et évaluations, présentés ci-après.

Évaluation rapide de la réaction du Groupe BEI à la crise causée par la pandémie de COVID-19

Pour les 25 millions de petites et moyennes entreprises européennes qui constituent l'épine dorsale de l'économie de l'UE, la pandémie de COVID-19 et les confinements consécutifs représentent des menaces sans précédent.

Le Groupe BEI soutient la riposte de l'UE à cette crise, notamment au moyen d'un dispositif de financement mobilisant 28 milliards d'EUR à l'appui des PME et de la mise au point de traitements et de vaccins contre le virus. La première partie de ce dispositif s'appuie sur les programmes de garantie existants du FEI pour mobiliser 8 milliards d'EUR en faveur des PME. Elle consiste également en des financements BEI et des tranches mezzanine de titres adossés à des actifs visant à lever 20 milliards d'EUR destinés aux fonds de roulement de ces entreprises. La BEI fait également preuve d'une plus grande souplesse à l'égard de ses clients existants en adaptant ses procédures et ses méthodes de travail pour surmonter les difficultés qu'ils rencontrent. Enfin, en collaboration avec des bailleurs de fonds locaux et des institutions nationales de promotion économique, le Groupe BEI a créé le Fonds de garantie européen, dont la dotation de 25 milliards d'EUR permet de soutenir les PME et d'autres acteurs de l'économie réelle en mobilisant jusqu'à 200 milliards d'EUR.

L'évaluation en temps réel a pour but de fournir des enseignements immédiats pour améliorer la réponse du Groupe BEI à la crise due à la pandémie de COVID-19. Elle se penchera sur l'état de préparation, la pertinence, la conception, la mise en œuvre précoce, les résultats émergents et les leçons à tirer. L'évaluation rapide peut être lancée en deux phases consécutives, la première étant axée sur la réaction ne relevant pas du Fonds de garantie européen et la seconde portant sur ce dernier précisément, de manière à éviter des retards et à fournir des résultats opportuns.

Évaluation du soutien du Groupe BEI à l'adaptation aux effets des changements climatiques

La décennie entamée sera décisive pour répondre à l'urgence climatique et environnementale à laquelle est confrontée la planète. La BEI a décidé de relever son niveau d'engagement en faveur du climat et de l'environnement, consolidant ainsi sa position de banque européenne du climat. Le Groupe BEI augmentera progressivement la part de ses financements consacrés à l'action pour le climat pour atteindre 50 % en 2025. Depuis fin 2020, il aligne ses activités sur les principes et les objectifs de l'accord de Paris.

L'adaptation aux effets des changements climatiques consiste à prendre des mesures appropriées pour réduire au minimum les dommages causés par les dérèglements climatiques. Ces dernières années, le soutien de la BEI à l'adaptation aux effets des changements climatiques s'est élevé à environ 1 milliard d'EUR par an (2 % du total des prêts de la Banque). La Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat mentionne ce segment d'activité comme un domaine nécessitant des efforts considérablement accrus.

L'évaluation permettra de rechercher où se situent les goulets d'étranglement à l'origine de ce faible pourcentage de financements consacrés à l'adaptation aux effets des changements climatiques et d'étudier les solutions envisageables pour l'accroître. Ses conclusions alimenteront l'élaboration du plan d'adaptation de la BEI à l'appui de la future stratégie d'adaptation de l'UE qui devrait être dévoilée par la Commission européenne au début de 2021.

Évaluation des activités spéciales de la BEI

Le concept d'« activité spéciale » a été introduit en 2009 lors de la révision des Statuts de la BEI dans le cadre d'une série de mesures visant à permettre à la Banque d'accroître sa valeur ajoutée en prenant davantage de risques. Les activités spéciales sont des opérations qui présentent un profil de risque spécifique. Jusqu'en 2015, les activités spéciales représentaient moins de 10 % des montants signés au titre des prêts de la Banque sur ressources propres. Toutefois, depuis lors, elles ont gagné en importance. Le lancement du FEIS, qui a favorisé la mise au point de nouveaux produits financiers et ciblé des contreparties à plus haut risque ou des projets davantage susceptibles de combler les lacunes du marché, a marqué l'essor des activités spéciales. Elles ont représenté plus de 20 % des activités de la BEI ces dernières années.

Cette évaluation permettra d'estimer dans quelle mesure une prise de risque plus élevée se traduit par une plus grande additionnalité. Elle se penchera également sur l'incidence des activités spéciales sur la consommation de capital et la viabilité financière de la Banque. L'évaluation sera conçue de manière à fournir des conclusions pertinentes en temps utile pour alimenter les débats de l'année prochaine sur le Plan d'activité du Groupe BEI.

Évaluation des services de conseil à l'appui de la cohésion

IG/EV entend évaluer les activités de panachage et de conseil au moins une fois tous les deux ans. La dernière évaluation complète d'IG/EV relative aux activités de conseil de la BEI portait sur l'assistance technique de celle-ci à l'extérieur de l'Union européenne de 2003 à 2012. Elle a été publiée en 2014. Cependant, plusieurs évaluations d'IG/EV publiées ces dernières années ont eu trait aux activités de conseil, notamment l'évaluation sur le FFATPO menée récemment (voir la page 10).

L'Évaluation des financements de la BEI à l'appui de l'objectif de cohésion a été finalisée en 2020 (voir la page 7). Elle a souligné l'importance des services de conseil dans les régions relevant de l'objectif de cohésion, notamment pour le montage de projets viables à financer par la BEI et d'autres institutions similaires. Les services de conseil ont également un rôle essentiel à jouer pour réaliser les ambitions de la Banque en matière de climat et maintenir le soutien aux régions de cohésion.

L'évaluation permettra de déterminer si l'offre de services de conseil de la BEI est adéquate pour répondre aux besoins des régions relevant de l'objectif de cohésion. Elle appréciera également les réalisations de la BEI en matière de services de conseil dans ces régions. Enfin, l'évaluation visera à analyser le dispositif institutionnel en place au sein de la BEI pour les services de conseil et à déterminer s'il est apte à apporter un soutien aux régions relevant de l'objectif de cohésion.

Évaluation du soutien du Groupe BEI aux PME – fonds propres et quasi-fonds propres

Les petites et moyennes entreprises sont au cœur de l'économie de l'UE, puisqu'elles représentent 99 % de l'ensemble des entreprises. Elles emploient environ 100 millions de personnes, génèrent plus de la moitié du produit intérieur brut de l'Europe et contribuent à chaque secteur économique. Pour ces entreprises, l'accès au financement reste difficile malgré la faiblesse actuelle des taux d'intérêt et la liquidité des marchés, en particulier pour les jeunes pousses innovantes et les entreprises exerçant leurs activités dans des pays plus touchés par le ralentissement économique. La dernière évaluation de la BEI consacrée aux PME en Europe a été achevée en 2013. Depuis lors, l'approche et les produits utilisés par le Groupe BEI pour soutenir les PME se sont fortement diversifiés et le contexte économique et commercial global a évolué.

Au cours des prochaines années, les évaluations successives analyseront les différentes gammes de produits proposées par le Groupe BEI en faveur des PME (voir également les thèmes proposés pour 2022-2023, pages 23 à 25). La première évaluation portera sur le soutien apporté au moyen de fonds propres et de quasi-fonds propres. Ce type de soutien est apporté aux PME de l'Union européenne principalement par l'intermédiaire du FEI, où cette activité représente un tiers des signatures en 2020.

L'évaluation permettra d'étudier, à titre indicatif, la pertinence des produits de fonds propres pour répondre aux besoins changeants des PME et la mesure dans laquelle ces produits remédient aux défaillances du marché. Elle se penchera également sur les retombées et l'additionnalité qui sont générées, tout en examinant les effets de cette ligne d'activité sur la consommation de capital et d'autres paramètres financiers du Groupe BEI. La portée définitive de l'évaluation sera déterminée au cours de sa phase de planification.



Programme de travail indicatif pour 2022

Les thèmes ci-dessous pourraient faire l'objet d'une évaluation en 2022. L'importance de ces thèmes présélectionnés fera l'objet de discussions plus approfondies avec les parties prenantes concernées à la fin de 2021, dans le contexte de la mise à jour régulière du programme de travail. Le programme définitif pour 2022 sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration.

- 1** Évaluation de la **Stratégie du Groupe BEI en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation économique des femmes** : la révision de ladite stratégie dans sa version actuelle a été retardée et est désormais prévue pour la mi-2023. Initialement planifiée en 2021, l'évaluation de la stratégie se déroulera en 2022 pour couvrir une période plus longue tout en fournissant des conclusions à temps pour le processus de révision de la stratégie. Cette évaluation comportera des objectifs en matière d'obligation redditionnelle, mais aussi une importante composante d'apprentissage. Une démarche participative, reconnue comme un outil approprié en matière de gestion du changement, sera privilégiée car cette évaluation visera à contribuer à l'évolution de la culture du Groupe BEI.
- 2** Évaluation de l'**objectif de politique publique de la BEI dans le domaine de l'innovation** : l'innovation est une priorité de la BEI étant donné que la croissance future de l'Union européenne dépend fortement de sa capacité à innover. En levant les obstacles à l'investissement et en aidant l'UE à jouer un rôle moteur dans la prochaine vague d'innovation, la BEI soutient également la compétitivité à long terme de l'Union. La dernière évaluation d'IG/EV sur un thème connexe (Évaluation du soutien de la BEI en faveur de l'économie de la connaissance) a été publiée en 2015.
- 3** Évaluation de la **politique de prêt dans le secteur de l'énergie** approuvée par le Conseil d'administration de la BEI en novembre 2019 : cette politique précise comment la Banque contribue à la politique énergétique de l'UE et quelles activités peuvent bénéficier d'un financement à la lumière des objectifs de la BEI. Elle détaille également les aspects pratiques de l'analyse des projets liés à l'énergie. D'ici à 2022, la politique devrait être prête pour une première évaluation destinée à jauger sa pertinence sur le plan des besoins, de l'environnement politique, ainsi que des résultats émergents.
- 4** Évaluation du **Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact (MAI)** du Groupe BEI : le nouveau cadre a été approuvé en décembre 2019, puis progressivement déployé. À compter de 2021, son utilisation est obligatoire pour l'approbation de nouvelles opérations. Le Cadre MAI regroupe les deux régimes coexistant actuellement, à savoir, l'évaluation selon les trois piliers pour les opérations dans l'Union européenne et le Cadre de mesure des résultats pour les opérations hors de l'Union, en intégrant les différences qui caractérisent les deux contextes (UE / non-UE). L'objectif visé du nouveau Cadre est d'améliorer l'évaluation et la présentation de l'additionnalité des opérations de financement de la BEI, et donc d'aider cette dernière à mieux déterminer comment son action en tant qu'institution publique change effectivement la donne pour les citoyens de l'UE et à communiquer plus clairement à cet égard. D'ici à 2022, année durant laquelle est planifiée l'évaluation de cet outil, la nouvelle méthodologie aura été pleinement d'application depuis plus d'un an. Il devrait donc être possible d'effectuer une première évaluation de sa conception, de sa mise en œuvre et de sa gouvernance.

- 5** Évaluation des activités de la BEI liées à la **migration** : elle est envisagée en 2022 afin de rendre compte de ces activités et d'offrir des possibilités d'apprentissage les concernant. La BEI collabore avec ses partenaires pour apporter une réponse efficace à la crise migratoire et renforcer encore les contributions au développement économique. Par l'intermédiaire de l'initiative Résilience économique (IRE), la BEI propose une riposte stratégique visant à s'attaquer aux causes profondes de la migration. L'IRE repose sur deux mandats – le Mandat de prêt extérieur, qui accorde une garantie de l'UE, et le Fonds fiduciaire de l'initiative Résilience économique, qui regroupe les ressources des États membres – et vise à mobiliser des financements en faveur du voisinage méridional et des Balkans occidentaux pour leur permettre d'absorber et de gérer les crises ou les chocs, comme la crise des réfugiés syriens. En vue d'assurer une couverture adéquate des activités de la BEI liées à la migration, l'évaluation pourrait être élargie de manière à inclure également le paquet « migration »¹¹ de la Facilité d'investissement ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) au titre de l'Accord de Cotonou (2000-2020).
- 6** En tant que banque de l'UE, la BEI soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les **objectifs de développement durable (ODD)**. L'ambition est de promouvoir un avenir sûr et sécurisé, porteur de prospérité et d'inclusion pour tous. L'appui de la BEI aux ODD se traduit sous de nombreuses formes, allant des visées ambitieuses du Groupe BEI en matière d'action pour le climat, à l'initiative ShelInvest (promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en Afrique), en passant par l'initiative Clean Oceans ou encore les obligations climatiquement responsables et les obligations pour le développement durable de la BEI. En 2020, la BEI s'est associée à d'autres banques multilatérales de développement et au Fonds monétaire international pour publier le premier rapport conjoint sur les contributions aux ODD¹². Elle a également instauré une procédure d'établissement de rapports afin de mesurer ses propres contributions aux ODD. L'évaluation pourrait examiner dans quelle mesure la BEI contribue à la réalisation des ODD.
- 7** Comme indiqué à la page 21, il sera procédé à une série d'évaluations du **soutien du Groupe BEI aux PME**. En 2022, IG/EV entend se concentrer sur le soutien apporté par le Groupe BEI au moyen de **produits de garantie et de partage des risques**, en analysant l'impact ainsi généré. La division IG/EV examinera également la consommation de capital et la couverture des coûts de cette ligne de produits.

11. En 2016, la capacité de l'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact dans les pays ACP a été renforcée pour en faire un fonds renouvelable, doté de 300 millions d'EUR consacrés à l'enjeu des mouvements migratoires.

12. Financing The Sustainable Development Goals: The Contributions of the Multilateral Development Banks, disponible [ici](#).

Thèmes potentiels du programme de travail pour 2023

Les thèmes pour 2023 seront approfondis avec les principales parties prenantes (services, directions et Conseils d'administration de la BEI et du FEI) et précisés dans les prochaines versions du programme de travail à horizon mobile d'IG/EV. Les principaux thèmes parmi lesquels un choix devra être opéré sont les suivants :

- 1 Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat (FdRBC).** Il est envisagé de dresser un premier bilan de la Feuille de route en 2024, lequel servira de base aux révisions ou modifications pour les périodes de mise en œuvre suivantes, conformément au cycle de cinq ans du « mécanisme à cliquet » prévu par l'accord de Paris. L'évaluation, qui doit être lancée en 2023, alimentera ce processus de révision inscrit au calendrier.
- 2 Fonds de garantie européen.** Ce Fonds vise à soutenir les PME qui auraient été financièrement viables dans des circonstances normales, mais qui sont confrontées à des difficultés économiques en raison de la crise due à la pandémie de COVID-19. Il a été constitué pour mobiliser jusqu'à 200 milliards d'EUR et sera évalué deux ans après la fin de sa période d'investissement.
- 3 Évaluation thématique axée sur le FEI.** Après avoir achevé son évaluation du mandat Rehaussement de crédit (EREM) en 2020 (voir la page 8), IG/EV compte évaluer le **mandat Ressources en capital-risque de la BEI**, qui est un dispositif essentiel pour permettre au FEI d'assurer son soutien sous la forme d'apports de fonds propres.
- 4 Mécanisme à l'appui d'investissements en faveur de la connectivité dans les pays partenaires orientaux (EPIC).** Ce mécanisme a été créé pour planifier, préparer et mettre en œuvre des projets d'infrastructure sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) dans les pays du Partenariat oriental.
- 5 Regroupement d'évaluations de projets liés à l'énergie, l'eau et l'assainissement,** qui constituent des segments importants de l'activité de la BEI, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne. Il s'agira de comprendre ce qui a fonctionné ou non lors d'opérations antérieures afin de fournir des enseignements en vue d'une amélioration continue.
- 6 Troisième phase de l'évaluation, par IG/EV, du soutien du Groupe BEI aux PME (voir la page 21), axée sur les prêts intermédiés** qui représentent une part importante dudit soutien.





À propos de la division Évaluation des opérations

La division Évaluation des opérations procède à des évaluations indépendantes des activités du Groupe Banque européenne d'investissement. Elle évalue la pertinence et les performances de ces activités par rapport à leurs objectifs et à l'évolution de leur environnement opérationnel. Elle aide également le Groupe BEI à tirer des enseignements sur la manière d'améliorer constamment son travail, contribuant ainsi à une culture d'apprentissage et à une prise de décision fondée sur des données factuelles.

Les rapports d'évaluation sont disponibles sur le site web de la BEI :

www.eib.org/infocentre/publications/all/ex-post-evaluations/index.htm

ÉVALUATION DES OPÉRATIONS

Rapport d'activité 2020 et programme de travail pour 2021-2023

Mars 2021



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE



OPERATIONS
EVALUATION

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-22000
www.eib.org – info@eib.org

Évaluation des opérations
[EValuation@eib.org](mailto:Evaluation@eib.org)
www.eib.org/evaluation